



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASALABRIVA

N°27/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de novembre à 10h30, le Conseil Municipal de Casalabriva s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MICHELETTI Vincent, Maire  
**Etaient présents (7) :** Micheletti Vincent, Renucci Sandrine, Etori Lionel, Massaro Gilles, Olivesi Madeleine, Pastorino Julien, Vandini Marie-Claude,  
**Représentés (1) :** Vittori Marie-Thérèse par Vandini Marie-Claude,  
**Absents (2) :** Muselli Michel, Pajanacci Jean Paul,  
**Secrétaire de séance :** Madame Renucci Sandrine.

DM 4

Le Président informe le conseil qu'il est nécessaire de réajuster les crédits votés au BP 2023, de procéder à un apport de trésorerie sur l'article 66111 intérêt réglé à l'échéance pour régulariser les intérêts pour le prêt N°0888436 maison Francis.

### **Budget principal commune-DM 4 :**

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
D F 011 60612 Energie - électricité		200,00
D F 66 66111 intérêt réglé à l'échéance	200,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures		200,00
	Réductions		200,00
Recettes	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre	Ouv. - Red		

Le conseil, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver la proposition du Président.

Date de la convocation : 27 novembre 2023  
Affichée à Casalabriva, le 1er décembre 2023  
Publié sur le site interne le 1er décembre 2023

Le Maire  
Micheletti Vincent

La secrétaire de séance  
Renucci Sandrine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000715-20231130-27-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2023

Affichage : 05/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).